

notice de vote

à conserver : indispensable pour voter

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CT, CAP, CCP) se déroulera, uniquement par internet, du 13 au 20 octobre 2011. Pour voter, **il vous faut un identifiant de vote et un mot de passe** ainsi que l'accès à un ordinateur.

RNE

Madame Colette **Dupond** née nom patronymique

« corps-grade » ou « adresse »

« adresse »

« adresse »

« adresse »

« adresse »

« adresse »

Avant de voter

→ Pour connaître votre identifiant de vote

Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :

– votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)

– votre numen (2^e ligne)

→ Pour obtenir votre mot de passe

1 connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011

2 cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »

3 saisissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez

Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix



En savoir plus

Sur www.education.gouv.fr/electionspro2011, vous trouverez :

- les nouveautés apportées par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social
- la liste des scrutins correspondant à votre statut
- une démonstration du vote par internet
- le test de configuration de l'ordinateur que vous utiliserez pour voter
- votre espace électeur

Dans votre espace électeur, vous trouverez :

- la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- les organisations syndicales candidates, leurs listes de candidats et leurs professions de foi
- un formulaire de contestation

Pour voter

→ Du 13 octobre à 10 h au 20 octobre à 17 h (heures de Paris), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Connectez-vous depuis un ordinateur à www.education.gouv.fr/electionspro2011

1 cliquez sur « accéder à mon espace électeur »

2 saisissez votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale

3 cliquez sur la rubrique « je vote »

4 saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe

5 participez aux scrutins qui vous sont ouverts



Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à internet ?

Des kiosques de vote seront ouverts les 14, 18 et 20 octobre dans les services, universités, lycées, collèges et dans certaines écoles.

- L'emplacement des kiosques sera signalé par affichage dans les lieux de travail et sur le site de votre académie
- Pour accéder au kiosque de votre choix, munissez-vous de votre notice de vote et de votre mot de passe